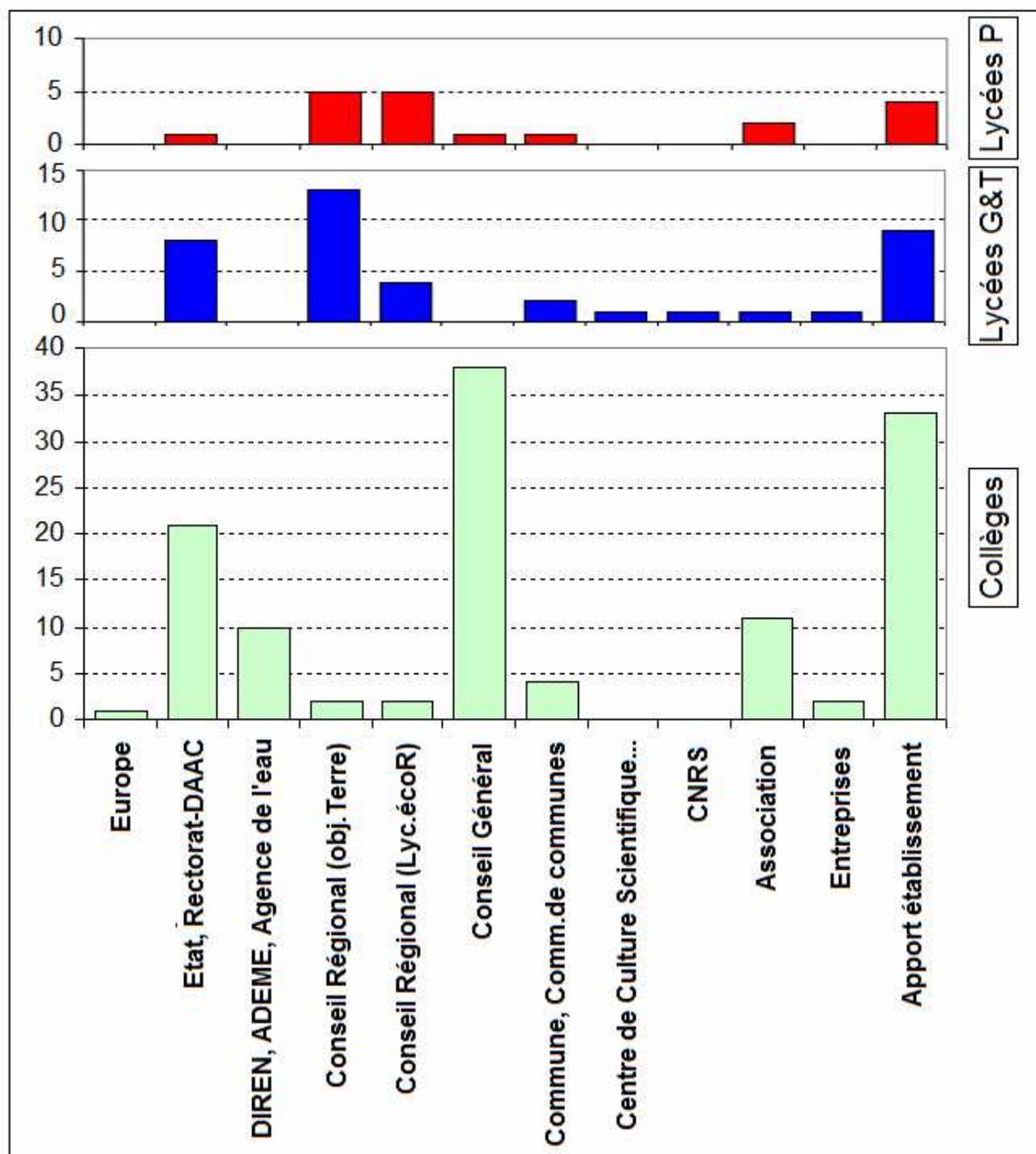


Le partenariat dans les actions EDD

Les établissements mettant en œuvre un partenariat



Les graphiques représentent les nombres d'établissement financés pour des actions EDD avec les différents partenaires possibles, dont les services de l'Education Nationale.

Ce sont les collèges qui font appel principalement au partenariat financier (ce sont les collèges qui ont le plus d'actions EDD, de très loin) mais le nombre d'établissement qui participe avec ses fonds propres au financement des actions est important.

Les principaux partenaires sont :

- en collège, le Conseil Général et la DAAC du Rectorat, mais aussi la DIREN et les agences de l'eau
- en lycée G&T, le Conseil Régional dans le cadre des actions « Objectif Terre » et la DAAC
- en lycée professionnel, ce sont essentielles des aides du Conseil Régional qui interviennent.

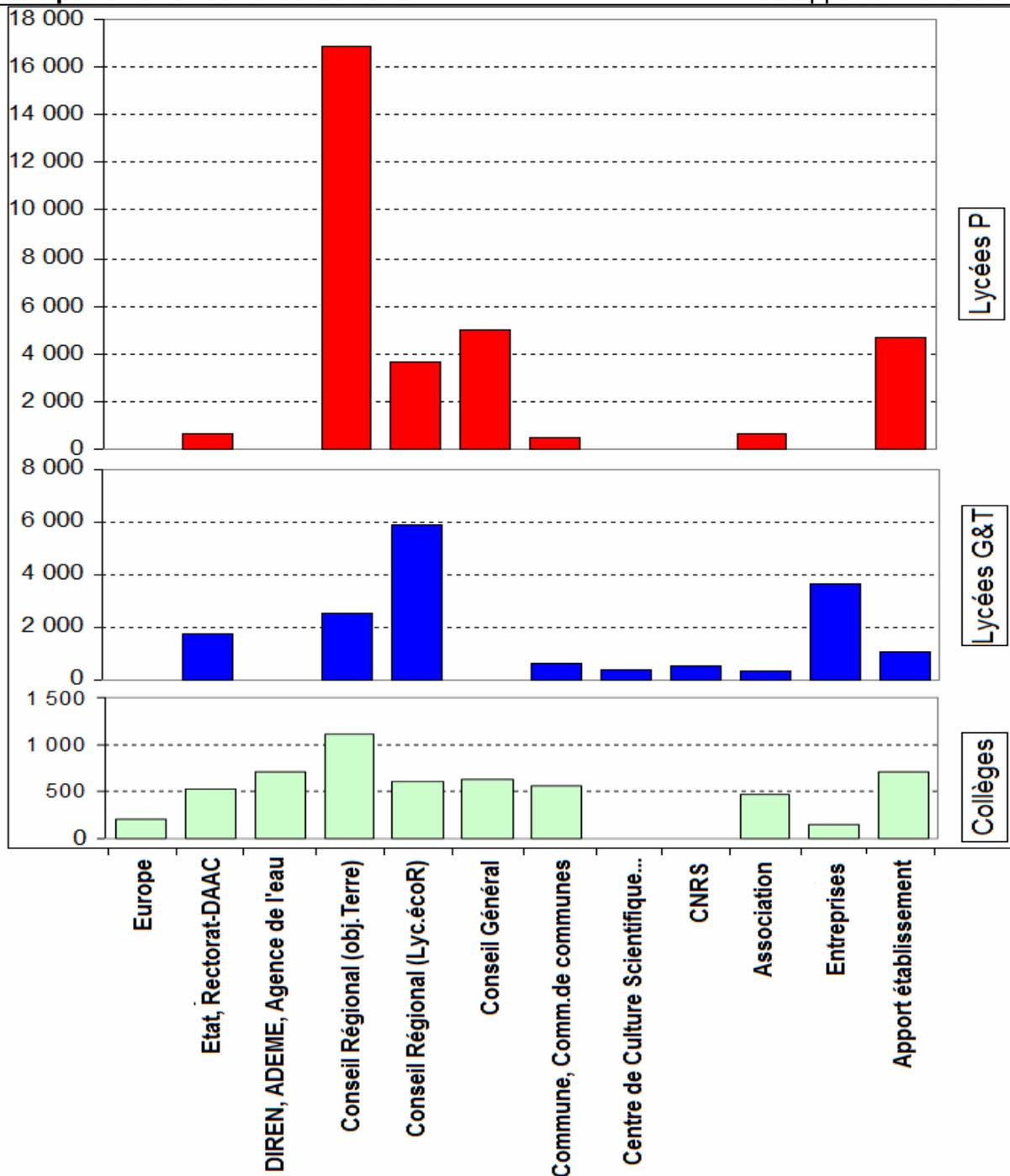
Les partenaires interviennent en concertation préalable avec l'établissement dans environ 60 à 65% des cas. Ceci signifie aussi qu'il y a encore des interventions « plaquées » sans projet particulier de l'établissement ou des enseignants, dans 30 à 40% des cas, ce qui est à éviter évidemment.

Voir page suivante pour les montants des financements.

Les graphiques cumulent les nombres d'établissements publics et privés.

Le partenariat dans les actions EDD

Les apports financiers des partenaires et de l'EN



Les graphiques représentent les sommes moyennes, en euros, allouées aux établissements publics et privés pour des projets d'EDD.

En collège, les dotations sont équilibrées autour de 500 euros (et diversifiée) pour les projets qui ont été validés par la commission départementale (crédits DAAC, Conseil Général) mais le Conseil Régional intervient aussi dans le cadre des projets Objectif-Terre, de même que les agences de l'eau.

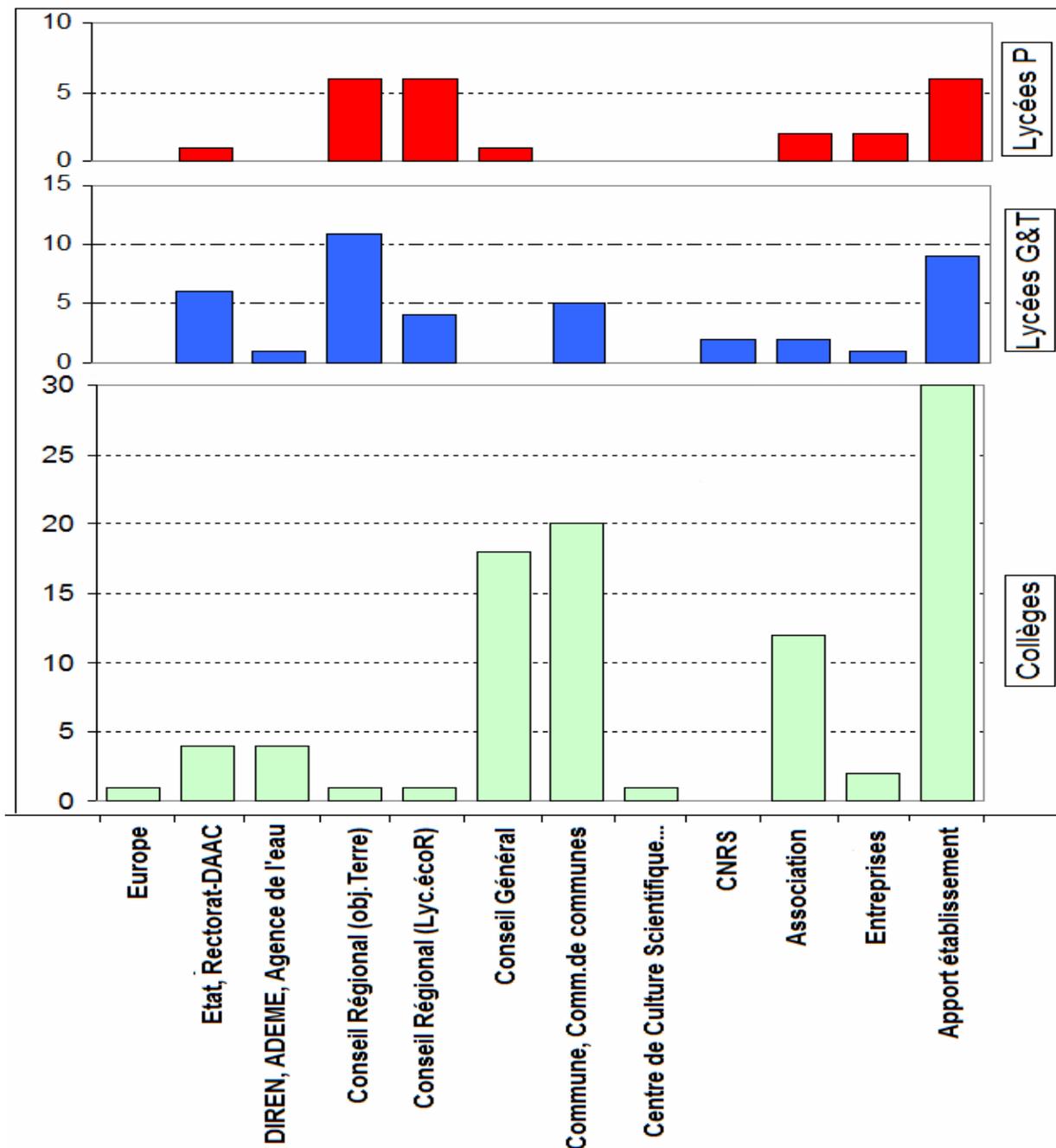
En lycée G&T, ce sont le Conseil Régional et les crédits d'état qui apportent l'aide financière aux projets, notamment la dotation région des lycées ayant le label éco-responsables.

En LP, les dotations venant du Conseil Régional sont prépondérantes (le pic de dotation moyenne très élevé est dû à une dotation très importante d'un établissement professionnel pour un projet de traitement des déchets industriels. Si on enlève cette dotation particulière, la moyenne est plus proche de 2000 euros par établissement.

Les graphiques cumulent les nombres d'établissements publics et privés. Ils ne sont pas à la même échelle.

Le partenariat dans les actions EDD

Les dotations en matériel pour l'EDD



Les projets EDD s'accompagnent également de matériels achetés par l'établissement sur ses fonds (cas général) mais aussi de dotations du Conseil Général, de la commune dans beaucoup de collèges.

En lycée, le Conseil Régional procède à quelques dotations en matériel mais, l'essentiel est sous forme de dotations financières.

Les graphiques cumulent les nombres d'établissements publics et privés. Ils ne sont pas à la même échelle.